



DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

Selon l'article 15 de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP)

PROPRIETAIRE

Prénom/Nom :

Adresse :N° de Parcelle(s) :

Téléphone : Mail :

DEMANDE

Abattage Elagage hors entretien courant

Demande établie dans le cadre d'une demande de permis de construire : Oui* n° CAMAC :

Non

* La demande de dérogation doit alors être soumise avec la demande de permis de construire, qui sera publiée dans la FAO

OBJET(S) CONCERNE(S)

Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement du patrimoine arboré concerné ainsi que des photographies.

*N° sur plan	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Etat sanitaire

Arbre remarquable inscrit à l'inventaire cantonal**

**La requête doit être adressée par écrit à la commune qui transmet le dossier à la DGE-BIODIV pour instruction avec publication FAO

MOTIFS

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- Entrave avérée à l'exploitation agricole
- Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier)
- Impératif de construction ou d'aménagement

Description des motifs de la demande :

.....

.....

.....

PLANTATIONS COMPENSATOIRES

Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement des plantations compensatoires.

*N° sur plan	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)

Numéro de la parcelle de substitution et signature(s) de son/ses propriétaire(s)*** si la plantation compensatoire ne s'effectue pas sur la parcelle du demandeur :

.....

*** Par cette signature le(s) propriétaire(s) s'engage(nt) à assurer la reprise des plantations compensatoires

Lieu et date Signature du propriétaire

à retourner à l'Administration communale d'Eclépens – Rue du Village 24 – 1312 Eclépens (admin@eclepens.ch)

Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation municipale

DOCUMENTS A FOURNIR

- Présent formulaire rempli et signé
- Photographie(s) de(s) arbres(s)
- Plan de situation précisant l'emplacement de(s) l'arbre(s) concerné(s) par la demande
- Plan de situation précisant l'emplacement des plantations compensatoires